

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Saint-Joseph

Date : 18 juin 2018

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2017-2018	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p><u>À développer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajouter les fiches de signalement sur le site Internet de l'école. ✓ Création d'une version courriel à envoyer aux parents au besoin. ✓ Nommer une personne responsable pour écrire une capsule d'information à ajouter à l'Info-parents. ✓ Ateliers concernant la violence au 1^{er} cycle ✓ Ateliers concernant la violence et l'intimidation au 2^e cycle ✓ Ateliers concernant la violence, l'intimidation et la cyberintimidation au 3^e cycle. ✓ Mettre à la disposition les fiches de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel à des endroits stratégiques de l'école <p><u>À consolider :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeux supervisés et animés par le service de garde et les TES lors des périodes de dîner ✓ Formation du personnel d'encadrement du midi (supervision active) ✓ Rencontres de régulation du comité SCP afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement ✓ Ateliers sur la gestion des conflits pour tous. 	<p>Le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) est actif à l'école.</p> <p>Petite école</p> <p>Bonne collaboration avec les partenaires du milieu : Invitation d'Espace Laurentides pour animer des ateliers éducatifs sur l'intimidation et sur la violence.</p> <p>Ateliers sur la gestion des comportements pour tout le personnel de l'école (3 ateliers durant l'année)</p> <p>Création d'un protocole école pour les comportements de violence.</p>



- ✓ Fusionner les comités SCP et Intimidation et violence
- ✓ Maintenir les programmes d'habiletés sociales comme l'agression indirecte, *La danse des brutes*.

Maintenir :

- ✓ Consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.
- ✓ Poursuivre le partenariat avec différents organismes externes.
- ✓ Ateliers portant sur la cyberintimidation et les réseaux sociaux
- ✓ Sensibilisation des parents, sur ce sujet, lors des premières rencontres en septembre et lors de la rencontre portfolio.
- ✓ Poursuivre le programme de soutien au comportement positif (SCP)
- ✓ Activités sur le civisme organisées sous diverses formes (dépendant de l'âge des élèves)

Maintenir aux deux ans :

- ✓ Sondage auprès des élèves sur l'intimidation et la violence.

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : **oui**/non pourquoi? Animation de l'agression indirecte, poursuite de programme de soutien aux comportements positifs (SCP), « Arrêt », présentation des plans de leçons et des affiches, Fluppy... L'école offre une grande variété d'activités et de programmes en lien avec la prévention.

Les modalités de signalement et de consignation : oui/**non** pourquoi?

- **Signalement (non)** → manque de suivi; mettre à la disposition des fiches de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel à des endroits stratégiques de l'école.
- **Consignation (oui)** → avec l'outil MÉMOS / refaire le sondage auprès des élèves et du membre du personnel en 2018-2019.

Les mesures éducatives et de sanction : **oui**/non pourquoi? Communication avec les parents, référence en cas de besoin, informer la direction, suivi au niveau de l'intervention, explication des actions prises par l'école (informer les parents).

Les mesures de soutien : **oui**/non pourquoi? Assurer la sécurité des élèves concernés, suivi par la direction de l'école, rencontre auprès des parents si nécessaire.

Les difficultés rencontrées :

- Situations de conflit, de violence et d'intimidation vécues à l'extérieur du cadre scolaire (HLM, Quartier, etc.) et qui ont beaucoup de répercussions négatives au niveau du climat de vie à l'école.
- Les fiches de signalement ne sont pas vraiment utilisées par les parents, les élèves.
- Augmenter l'entrée des données dans l'Outil MÉMOS par d'autres adultes de l'école que les TES: enseignants, service de garde.

Les éléments facilitants :

- Bonne communication, échange d'information avec les parents du milieu scolaire
- Bonne connaissance du milieu (petit milieu)
- Bonne connaissance des ressources externes mise à notre disposition (partenaires)
- Utilisation de l'outil MÉMOS → comme outil de consignation et utilisation comme banque de données.
- La révision des plans de leçon et du programme SCP.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade • Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives • Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi • L'utilisation plus fréquente de l'outil MÉMO de la part de tous les intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non) • La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation. • Favoriser un climat de confiance et de sécurité • Être capable de différencier l'intimidation d'une taquinerie, d'une moquerie ou d'un conflit de cour d'école • En utilisant la méthode d'intérêt commun, diminution de la peur de dénoncer • Connaître et reconnaître toutes les formes d'intimidation et surtout la cyberintimidation (3^e cycle). • La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation. • Fondation SELFIE • Site internet de Tel-Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la vie de l'école et accompagnement lors des sorties éducatives • Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction) • Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction). • Appréciation du suivi lors de situation d'intimidation et dans les semaines suivantes. • Collaboration des parents et communication avec le personnel de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre que certains organismes s'impliquent au niveau du quartier face à la violence et à l'intimidation (mesures alternatives), Intervenante de proximité en logement social. • Travail en collaboration et échange d'informations pertinentes entre les milieux.

Recommandations pour 2018-2019

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Ajouter les fiches de signalement sur le site Internet de l'école et création d'une version courriel pour envoyer aux parents.
- Les rendre disponibles dans le présentoir au secrétariat de l'école, au bureau des T.E.S, et dans le salon du personnel (membres du personnel).
- Présentation du plan de lutte à la première séance d'informations aux parents ou morceler l'information par de courtes capsules d'informations ajoutées dans l'Info-parents.
- Promouvoir et distribuer le dépliant aux parents.
- Reconduire le sondage auprès des élèves (aux 2 ans) et continuer de consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.
- Poursuivre les programmes de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes. Ex. les présentations des ateliers d'Espace Laurentides.
- Renforcer les comportements positifs (programme SCP).
- Garder nos élèves actifs dans les temps non-structurés par l'animation de certaines activités. L'importance des activités parascolaires et création du comptoir de prêt.
- Mise à jour au niveau du personnel enseignant VS une situation d'intimidation et de violence (assemblée générale, mises en situation).

L'évaluation du plan de lutte de l'école Saint-Joseph a été approuvée par le Conseil d'Établissement le lundi 18 juin 2018. No de résolution : CÉ-012-1718-034

François Piché
Direction